

Opération «Tranquillité vacances»



Vous vous absentez de votre domicile cet été ? Avant de partir en vacances, vous pouvez signaler votre départ à la Police. Les forces de l'ordre peuvent surveiller votre domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes. Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de la Police Municipale ou du Commissariat de Police. Votre demande individuelle devra être présentée sur un formulaire type qui peut être téléchargé sur le site officiel du Ministère de l'Intérieur : **www.interieur.gouv.fr**. En cas de retour inopiné ou de modification de la durée de vos congés, n'oubliez pas de prévenir la Police.

Plus d'infos :

Police Nationale : 5, av. Maréchal Leclerc – **Tél.** 01 64 69 39 30 / 9, rue Fleur Bégné – **Tél.** 01 60 57 59 20

Police municipale : 2, rue Pierre Corneille – **Tél.** 01 64 70 38 87

Quelques conseils

- Ne laissez pas le courrier s'accumuler dans la boîte aux lettres (les services postaux peuvent conserver ou bien renvoyer votre courrier vers votre lieu de vacances).
- Confiez à un proche le soin de passer dans votre logement pour ouvrir les volets, allumer une lampe...
- Avisez de votre absence vos voisins ou le gardien de votre résidence